



Envoyé en préfecture le 29/05/2024  
REPUBLICQUE FRANCAISE  
Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le 29/05/2024

ID : 084-218400828-20240528-DCM2024\_026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 28 mai 2024

Délibération n° 2024\_026

Date de convocation : 22/05/2024

Membres en exercice : 18

Votants : 17

PREND ACTE

Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 29-05-2024



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE et le vingt-huit mai à vingt  
HEURES et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
à Mormoiron, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence  
de Monsieur Régis SILVESTRE, Maire :

Présents : Régis SILVESTRE, Patrick CHAVADA, Mireille ORTUNO,  
Thibault DEMOULIN, Isabelle CHANTREL, Julien SANCHEZ, Bernard  
LE DILY, Bernard LECOMTE, Denis CHANTREL, Sandrine CONIL,  
Frédéric FARINA, Rima DELARRAT, Caroline DELFINO, Jean-Pierre  
AMIOT, Brigitte BASTOGNE, Lionel MARTIN,

Procurations : Rafaële MOURIER à Lionel MARTIN

Absents Excusés : Frédéric MOURIES

Secrétaire : Isabelle CHANTREL, assistée de Nathalie NEVEUX,  
attachée territoriale.

Secrétaire : Isabelle CHANTREL, assistée de Nathalie NEVEUX,  
attachée territoriale.

## ADMINISTRATION GENERAL/ Installation d'un nouveau conseiller municipal à la suite d'une démission

Les Conseillers municipaux agissant chacun à titre individuel sont libres de remettre leur démission à tout moment. L'article L270 du Code électoral dispose que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. Le remplaçant rentre alors de plein droit en fonction dès le moment de la prise d'effet de l'acte dont résulte la vacance. Monsieur le Maire a pris acte de la décision de Madame VITALBO Christel de démissionner de sa fonction de conseillère municipale qu'elle occupait depuis le 15 mars 2020 et en a immédiatement informé le représentant de l'Etat dans le Département.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R2121-4,

VU le Code électoral et notamment l'article L.270,

VU le courrier de VITALBO Christel réceptionné en Mairie le 12 avril 2024 portant démission de son mandat de conseillère municipale,

VU le courrier de Monsieur le Maire de Mormoiron en date du 20 mai 2024 informant Monsieur le Préfet de Vaucluse de la démission de Madame VITALBO Christel,

VU le tableau du Conseil Municipal ci-annexé,

Considérant qu'aux termes de l'article L.270 du Code électoral, et sauf refus express de l'intéressée, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu »,

Considérant, par conséquent, que Monsieur Guy DECOR, candidat suivant de la liste « ENSEMBLE ... CONTINUONS », est désigné pour remplacer Madame Christel VITALBO au Conseil municipal,

Considérant le courrier de Monsieur Guy DECOR en date du 17 mai 2024 par lequel il refuse de siéger au conseil municipal,

Considérant qu'aucun candidat sur la liste « ENSEMBLE ... CONTINUONS » ne peut pourvoir à ce remplacement, en raison de l'absence de candidats supplémentaires sur la liste lors du dernier renouvellement général du conseil municipal ;

Envoyé en préfecture le 29/05/2024

Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le

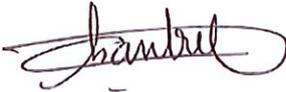
ID : 084-218400828-20240528-DCM2024\_026-DE

Le conseil municipal ayant oui l'exposé du maire :

- **PREND ACTE** de la vacance du poste de conseiller municipal résultant de la démission de Madame VITALBO Christel et **PREND ACTE** de l'impossibilité de pourvoir à cette vacance par le premier candidat non élu de la même liste, dans l'ordre de présentation, en raison de l'absence de candidats supplémentaires sur la liste lors du dernier renouvellement général du conseil municipal.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre les membres présents,

La secrétaire : Isabelle CHANTREL,  
Adjointe au maire



Le Maire

Régis SILVESTRE



## TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL-2

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

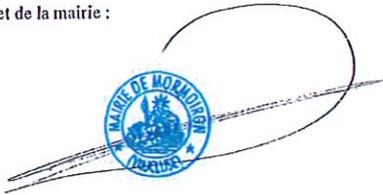
L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

- 1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction <sup>1</sup>	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M .....	SILVESTRE Régis .....	03/09/1948 .....	27/05/2020 .....	.....
Premier adjoint	M .....	CHAVADA Patrick .....	06/11/1964 .....	27/05/2020 .....	.....
2 <sup>ème</sup> adjoint	Mme .....	ORTUNO Mireille .....	28/02/1950 .....	27/05/2020 .....	.....
3 <sup>ème</sup> adjoint	M	DEMOULIN Thibault .....	05/09/1972 .....	27/05/2020 .....	.....
4 <sup>ème</sup> adjoint	Mme .....	CHANTREL Isabelle .....	04/12/1964 .....	27/05/2020 .....	.....
5 <sup>ème</sup> adjoint	M .....	SANCHEZ Julien .....	06/06/1953 .....	10/11/2023 .....	.....
Conseiller municipal	M .....	LE DILY Bernard .....	14/06/1959 .....	27/05/2020 .....	473
Conseiller municipal .....	M .....	LECOMTE Bernard .....	19/02/1959 .....	15/03/2020 .....	473
Conseiller municipal .....	M .....	CHANTREL Denis .....	24/08/1960 .....	15/03/2020 .....	473
Conseiller municipal .....	M .....	MOURIES Frédéric .....	19/08/1967 .....	15/03/2020 .....	473
Conseillère municipale .....	Mme .....	CONIL Sandrine .....	23/07/1969 .....	15/03/2020 .....	473
Conseiller municipal .....	M .....	AMIOT Jean-Pierre .....	21/10/1957 .....	15/03/2020 .....	381
Conseillère municipale .....	Mme .....	BASTOGNE Brigitte .....	14/06/1961 .....	15/03/2020 .....	381
Conseiller municipal	Mr .....	MARTIN Lionel .....	19/05/1960 .....	27/05/2020 .....	381
Conseiller municipal .....	M .....	FARINA Frédéric .....	17/08/1964 .....	29/03/2021 .....	473
Conseillère municipale .....	Mme .....	DELARRAT Rima .....	11/02/1982 .....	03/08/2021 .....	473
Conseillère municipale .....	Mme .....	MOURIER Rafaële .....	25/10/1968 .....	28/04/2022 .....	381
Conseillère municipale	Mme	DELFINO Caroline	05/01/1978	28/05/2024	473

Cachet de la mairie :



Certifié par le maire,  
A, Mormoiron , le 28 mai 2024

